

Délibération 2022 CS 55 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : – La Thomassine – Horaires et tarifs – Modification

L'an deux mille vingt-deux le 28 juin, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 22 juin 2022, se sont réunis au Château de l'Environnement à Buoux, sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 56 votants :
- 35 membres titulaires présents ;
- 5 membres suppléants présents
- 16 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Béatrice GRELET, Sabrina CAIRE, Monique PAQUIN, Valérie PEISSON, Yolande PRIMO, Michèle MALIVEL, Michelle WOLFF, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Sylvia STEINLE, Viviane DARGER, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER, Solange PONCHON

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland CICERO, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISSÉ, Philippe ANGELETTI, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Jacques GRANGIER, Serge VANNEYRE, Jean-François DUBOIS, Bernard LABBAYE, Jérôme PELLEGRIN, Jean-Pierre GERAULT, Antoine SCADAMAGLIA, Michel GASQUET, François DUPOUX, Patrice VARAIRE, Gilles LANDRIEU, Pierre EVEN, Richard ROUZET, Théo FONTAINE, Jean AILLAUD, Christian CHIAPELLA

Avaient donné pouvoir :

Madame Laurence LE ROY à Madame Gaëlle LETTERON
Monique CHABAUD à Madame Michèle MALIVEL
Solange FOUVET à Madame Sabrina CAIRE
Jacqueline BOUYAC à Monsieur Jean AILLAUD
Catherine SERRA à Monsieur Christian CHIAPELLA

Monsieur

Marc DUVAL à Monsieur Richard ROUZET
Jean-Luc MIOLA à Madame Valérie PEISSON
Thierry RICHARME à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Jacques MACHEFER à Monsieur Jean-Pierre GERAULT
Fabien GERVAIS-BRIAND à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME
Didier CHAMPOURLIER à Madame Valérie PEISSON
Marc BOTTIERO à Madame Charlotte CARBONNEL
Sergio ILOVAISKY-CANO à Monsieur Michel GASQUET

Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER
Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD
Frédéric SACCO à Monsieur Christian CHIAPELLA

Etaient excusés :

Madame

Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Hélène BLEUZEN, Pierrette FRIMAS, Karine MASSE, Mireille SUEUR, Catherine NOLLET, Amélie JEAN, Suzanne BOUCHET, Béatrice TERRASSON

Monsieur

Patrick MERLE, Kévin ROLANDO, Luc MILLE, Roland GIRAUD

Etaient absents :

Madame

Béatrice VINCENT, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Valérie BARDISA, Marion MAGNAN, Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES, Valérie DELPECH

Monsieur

Roland PETIET, Pascal RAGOT, Sébastien TROUSSE, Emmanuel LUTHRINGER, Richard KITAEFF, Alain FERETTI, Thomas FIASCHI, Thierry GARCIN, Jean-Pierre PETTAVINO, Sylvain D'APUZZO, Jacques PENZA, Grégory BALLIN, Bernard BRIFFAULT, Michel NOUVEAU, Georges FAUCOUNEAU, Paul COPETE, Pierre POURCIN, Jean-Claude OBER, Christophe MADROLLE, Jean-Pierre RICHARD, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Pierre FISCHER, Jean-Philippe RIVET

Etaient présents sans voix délibérative :

Madame Claire ARAGONES

Monsieur Philippe CATINAUD

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;

Vu la délibération du Comité syndical 2021CS28 du 8 avril 2021 fixant les tarifs des produits et services de la Thomassine ;

Considérant les missions du Parc naturel régional du Luberon :

- L'amélioration et le développement du conservatoire d'espèces fruitières de la Thomassine,
- Le développement de l'accueil des publics et de l'attractivité du site,

Considérant les conclusions de l'étude « la Maison de la biodiversité en partage » réalisée en 2019 et approuvée en Comité de Pilotage le 11 juillet 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité de :

- **FAIRE** évoluer les tarifs comme suit :

Tarifs d'entrée pour l'accès aux jardins thématiques et vergers, comprenant une visite guidée et une dégustation de jus de pomme :

Tarifs approuvés par délibération 2021CS28 du 08/04/2021	Tarifs modifiés
<ul style="list-style-type: none"> - Moins de 18 ans : gratuit - Tarif adulte (18 ans et plus) : 6 €/pers. - Tarif étudiant et groupe : 4 €/pers. <p>(Groupe = à partir de 5 personnes payantes. Il est rappelé que les visiteurs de moins de 18 ans ne sont pas inclus dans ce nombre et restent gratuits)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tarif groupe d'enfants de Manosque en visite collective : gratuit, y compris accompagnants adultes - Tarif groupe d'enfants « hors Manosque » en visite collective : 2€/pers., y compris accompagnants adultes <p>(Groupe d'enfants en visite collective = écoles, collèges, lycées, centres aérés)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tarif normal : 6 €/pers. - Tarif réduit (12-18 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA, Passeport des musée, groupe > 5 pers.) : 4 €/pers. - Moins de 12 ans : gratuit - Groupe scolaires et centres de loisirs : 2 €/pers. (enfants et accompagnants) - Groupe scolaires et centres de loisirs de Manosque : gratuit

Formations/Stage

Tarifs approuvés par délibération 2021CS28 du 08/04/2021	Tarifs modifiés
<ul style="list-style-type: none"> - stage d'½ journée : 25 € - stage d'1 journée : 45 € le 1er stage <p>35 € à partir du 2e stage pour une même personne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - stage d'½ journée : 30 € - stage d'1 journée : 55 € le 1er stage <p>45 € à partir du 2e stage pour une même personne, la même année</p>

Location du pavillon pédagogique (pour les associations, les entreprises...)

Tarifs approuvés par délibération 2021CS28 du 08/04/2021	Tarifs modifiés
<ul style="list-style-type: none"> - la ½ journée : 50 € (hors prêt de matériel) 	<ul style="list-style-type: none"> - la ½ journée : 50 €

Stands Journée Fruits et Saveurs d'Autrefois

Tarifs approuvés par délibération 2021CS28 du 08/04/2021	Tarifs modifiés
<ul style="list-style-type: none"> - Stand pratiquant la vente 5 € le mètre linéaire 20 € le barnum de 3m x 3m - Stand ne pratiquant pas de vente (associations...) Gratuit 	<ul style="list-style-type: none"> - Stand pratiquant la vente 5 € le mètre linéaire 20 € le barnum de 3m x 3m - Stand ne pratiquant pas de vente (associations...) Gratuit

Prestation de conseil (pour les professionnels, particuliers, associations...)

Tarifs approuvés par délibération 2021CS28 du 08/04/2021	Tarifs modifiés
<ul style="list-style-type: none">- Sur le territoire du Parc (déplacement compris) : 50 € / 2 heures- Hors territoire Parc : 200 €/journée + frais de déplacement	<ul style="list-style-type: none">- Sur le territoire du Parc (déplacement compris) : 50 € / 2 heures- Hors territoire Parc : 200 €/journée + frais de déplacement

Prestation de formation

Tarifs approuvés par délibération 2021CS28 du 08/04/2021	Tarifs modifiés
<ul style="list-style-type: none">- Sur le territoire du Parc (déplacement compris) : 100 € / 2 heures 200 € / 5 heures- Hors territoire Parc : 500 € / 7 heures + frais de déplacement	<ul style="list-style-type: none">- Sur le territoire du Parc (déplacement compris) : 100 € / 2 heures 200 € / 5 heures- Hors territoire Parc 500 € / 7 heures + frais de déplacement

Plants d'arbres

Tarifs approuvés par délibération 2021CS28 du 08/04/2021	Tarifs modifiés
<ul style="list-style-type: none">- Le scion d'1 an : 10 €- Le scion de 2 ans : 15 €- Bouture en pot : 5 €	<ul style="list-style-type: none">- Le scion d'1 an : 10 €- Le scion de 2 ans : 15 €- Bouture en pot : 5 €- Porte-greffe : 1 €

Jus de fruits

Tarifs approuvés par délibération 2021CS28 du 08/04/2021	Tarifs modifiés
<ul style="list-style-type: none">- Pommes : 2,50 € la bouteille d'1 L / TR : 2 € 7,50 € le BIB de 3 L / TR : 6 €- Mélange (pommes-coings...) :- 3 € la bouteille d'1 L / TR : 2,50 €	Tarif réduit(TR) : 12-18 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA <ul style="list-style-type: none">- Pommes : 2,50 € la bouteille d'1 L / TR : 2 € 7,50 € le BIB de 3 L / TR : 6 €- Mélange : 3 € la bouteille d'1 /TR : 2,50 €

Confitures

Tarifs approuvés par délibération 2021CS28 du 08/04/2021	Tarifs modifiés
<ul style="list-style-type: none">- Pot de 335 g : 4,50 € / TR : 3,50 €- Pot de 120 g : 2,50 € / TR : 2 €	Tarif réduit(TR) : 12-18 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA <ul style="list-style-type: none">- Pot de 335 g : 4,50 € / TR : 3,50 €- Pot de 120 g : 2,50 € / TR : 2 €

Huile d'olive

Tarifs approuvés par délibération 2021CS28 du 08/04/2021	Tarifs modifiés
<ul style="list-style-type: none">- Avec contenant : 10 € la bouteille d'½ L / TR : 9 € 18 € la bouteille d'1 L / TR : 16 € 50 € le bidon de 3 L / TR : 45 €- En vrac : 13 € le litre/TR : 12 €	Tarif réduit(TR) : 12-18 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA <ul style="list-style-type: none">- Avec contenant : 10 € la bouteille d'½ L / TR : 9 € 18 € la bouteille d'1 L / TR : 16 € 50 € le bidon de 3 L / TR : 45 €En vrac : 13 € le litre / TR : 12€

Produits agricoles frais

Tarifs approuvés par délibération 2021CS28 du 08/04/2021	Tarifs modifiés
<ul style="list-style-type: none">- Pommes, coings, poires, nèfles : 1,50 €/kg / TR : 1 €/kg- Pêches, abricots, prunes, kaki : 2,50 €/kg /TR : 2 €/kg- Figues : 4,50 €/kg / TR : 4 €/kg- Amandes : 7 €/kg / TR : 6 €/kg- Jujubes : 12 €/kg / TR : 10 €/kg	Tarif réduit(TR) : 12-18 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA <ul style="list-style-type: none">- Pommes, coings, poires, nèfles : 1,50 €/kg / TR : 1 €/kg- Pêches, abricots, prunes, kaki : 2,50 €/kg / TR : 2 €/kg- Figues : 4,50 €/kg / TR : 4 €/kg- Cerises : 4,50 €/kg / TR : 4 €/kg- Amandes : 7 €/kg / TR : 6 €/kg- Jujubes : 12 €/kg / TR : 10 €/kg

- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

Dominique SANTONI